

Les poissons appâts chez les vendeurs de la zone 25
à l'est de la rivière du Lièvre jusqu'à Montebello
à l'hiver 2008

DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FAUNE DE L'OUTAOUAIS



Direction de l'aménagement de la faune
Région de l'Outaouais

**LES POISSONS APPÂTS CHEZ LES VENDEURS
DE LA ZONE 25, SECTEUR À L'EST DE LA
RIVIÈRE DU LIÈVRE JUSQU'À MONTEBELLO
À L'HIVER 2008**

par

Richard Pariseau

Ministère des Ressources naturelles et de la faune

mars 2008

RÉFÉRENCE À CITER :

PARISEAU, R. 2008. Les poissons appâts chez les vendeurs de la zone 25, secteur à l'est de la rivière du Lièvre jusqu'à Montebello à l'hiver 2008. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction de l'aménagement de la faune, région de l'Outaouais. 7 pp.

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	i
1. INTRODUCTION	1
2. MATÉRIEL ET MÉTHODES.....	2
3. RÉSULTATS.....	2
4. DISCUSSION.....	3
5. CONCLUSION.....	4

1. INTRODUCTION

Depuis 1990, le règlement de pêche du Québec interdit le transport de poissons appâts vivants dans notre région à l'extérieur de la zone 25. La zone 25 servant aussi de délimitation avec la province voisine. À l'origine, le règlement de pêche sportive avait été modifié pour limiter la propagation des espèces de poissons appâts dont l'utilisation était légale et d'autres espèces de poissons dont l'utilisation était interdite mais qui se retrouvaient parfois dans les viviers des vendeurs de poissons appâts. Une enquête effectuée en 1981 a démontré que les poissons vivants étaient transportés à l'extérieur des zones permises et qu'il n'était pas rare qu'une espèce interdite, une perchaude, une barbotte ou qu'un crapet puisse se retrouver dans une chaudière à menés (Pariseau, R., Fournier, H., Dumont, P. 1982).

Notre région est voisine de la province de l'Ontario avec qui on partage une frontière sur 334 kilomètres. La réglementation sur le transport de poissons appâts est beaucoup plus libérale en Ontario qu'ici. Quelques restrictions ont été ajoutées en 2007 pour tenter de contrer la dispersion de la septicémie hémorragique virale (SHV). Ce virus nouvellement introduit a récemment fait des ravages dans certaines populations de poissons des Grands Lacs inférieurs. Le transport de menés vivants demeure tout de même largement autorisé en Ontario. Depuis les années 90 le contexte relié au transport d'appâts vivants a beaucoup changé, les enjeux sont beaucoup plus sérieux et plus nombreux. Plusieurs dizaines de nouveaux envahisseurs, autant du monde végétal que du monde animal de même que des bactéries et des virus venus des continents éloignés sont parvenus à nos portes. Ils trouvent refuge principalement dans les Grands Lacs, dans la province et les états voisins.

L'introduction de l'une ou l'autre de ces espèces envahissantes ou maladie dans un plan d'eau pourrait être dramatique et compromettre plusieurs aspects de l'utilisation de plans d'eau que l'on prend aujourd'hui pour acquis.

Depuis quelques années on fait en région l'identification formelle des poissons appâts transportés illégalement sur le territoire que les agents de protection de la faune saisissent. En 2005, un poisson que l'on ne retrouve pas localement, le tête à taches

rouges (*Nocomis biguttatus*), a été identifié dans un des lots saisis provenant de Pembroke en Ontario. Cette espèce de poisson n'est pas présente au Québec et provient du bassin versant à l'ouest du lac Ontario. Ceci démontre que de l'eau et des poissons vivants peuvent franchir de grandes distances pour être mis en marché près de notre frontière.

Les grossistes qui alimentent les vendeurs de poissons appâts vivants de la région s'approvisionnent généralement dans le St-Laurent et dans la grande région de Montréal. Plusieurs espèces envahissantes qui sont maintenant établies dans les Grands Lacs et le lac Champlain se dispersent et atteignent maintenant la région de Québec dans le fleuve. On anticipe que quelques poissons exotiques puissent se glisser dans un lot de poissons appâts pour éventuellement se retrouver dans la rivière des Outaouais.

Les espèces envahissantes peuvent passer inaperçues dans un contenant de poissons appâts vivants ou dans un vivier. C'est pourquoi on considère qu'il est essentiel d'être vigilants et d'insister sur l'importance de respecter la réglementation relative au transport des poissons appâts auprès de notre clientèle locale et de nos visiteurs.

2. MATÉRIEL ET MÉTHODES

Les vendeurs de poissons appâts de la Petite Nation entre Gatineau (secteur Masson) et Montebello ont été visités. J'étais accompagné de Stéphane Drouin, agent de protection de la faune. Les vendeurs visités ont leur place d'affaires dans la zone 25, où ils peuvent vendre des poissons vivants pour la pêche sur la rivière des Outaouais. On a vérifié le contenu de leurs bassins, plusieurs douzaines de poissons ont été identifiés sur place et remis dans les bassins. Quelques douzaines de poissons ont été récoltés chez chaque vendeur et apportés au laboratoire pour identification positive. Il n'y a pas eu de décompte précis des nombres de poissons vus par espèce sur place.

3. RÉSULTATS

Quatre vendeurs étaient visés pour cet échantillonnage; trois ont été visités, le quatrième commerce étant fermé. Aucune espèce rare, exotique ou dont la vente est interdite a été trouvée. Quatre espèces de poissons appâts sont présentes dans l'échantillon (tableau 1).

Sauf une exception, les bassins de rétention contiennent tous trois espèces de poissons, le mené d'argent (*Hybognathus regius*), le mené émeraude (*Notropis atherinoides*) et le mené jaune (*Notemigonus crysoleucas*). Un ombre de vase (*Umbra limi*) a été vu chez un vendeur. L'espèce la plus nombreuse dans l'échantillon rapporté au laboratoire (n = 61) est le mené d'argent, ensuite vient le mené émeraude (n = 55) et le mené jaune (n = 13).

Nom	Vendeur 1	Vendeur 2	Vendeur 3	Total
Umbre de vase (<i>Umbra limi</i>)		1		1
Mené émeraude (<i>Notropis atherinoides</i>)	17	36	2	55
Mené jaune (<i>Notemigonus crysoleucas</i>)	6	4	3	13
Mené d'argent (<i>Hybognathus regius</i>)	19	22	20	61
TOTAL				130

4. DISCUSSION

On ne peut affirmer que l'échantillon rapporté au laboratoire est une représentation fidèle du contenu des bassins. Ces poissons étaient souvent choisis parce qu'ils étaient plus petits, donc plus difficiles à identifier sur place. On peut cependant affirmer que les trois espèces prédominantes composent certainement près de 100 % des poissons présents dans les bassins lors de notre passage.

Une partie de la démarche telle qu'entreprise cette année visait à tenter de repérer la présence d'espèces exotiques envahissantes ou d'espèces interdites d'utilisation dans les bassins des vendeurs. Les espèces exotiques envahissantes sont présentes dans le fleuve St-Laurent dans la région de Montréal, secteur où s'approvisionnent les grossistes qui fournissent les vendeurs de notre région.

Il est peu probable, que l'on puisse détecter la présence de tous poissons exotiques. Les bassins sont souvent grands, peu éclairés et recouverts de panneaux de contreplaqué munis d'une porte pour permettre d'y puiser les poissons. On peut y entasser des milliers de poissons.

La détection des maladies doit aussi être très difficile, les mortalités sont assez élevées dans les bassins, et les vendeurs en retirent des poissons morts ou moribonds à tous les

jours. Ce sont des poissons qui sont capturés à l'automne avant la prise des glaces. Ils sont entassés dans des parcs de rétention où ils se côtoient beaucoup plus étroitement qu'en milieu naturel ce qui facilite la transmission de maladies. Ils subissent également des blessures et du stress lors du transport et des transferts vers les lieux de vente, où les conditions de température ne sont pas toujours idéales.

5. CONCLUSION

Il serait difficile de détecter la présence d'un virus ou de quelque autre maladie sans planifier un échantillonnage spécifique à cet effet si on est pas en présence d'une mortalité massive. L'exercice demeure valable pour vérifier quelles sont les espèces les plus utilisées, quelle est leur provenance et on pourrait détecter la présence d'espèces exotiques et d'espèces rares ou menacées.